



Notre priorité :
Vous défendre



du 4 au 6 décembre par vote électronique

Votez pour ne pas laisser le hasard décider !

Si vous êtes fonctionnaire, vous éliez vos représentantes et représentants aux **Commissions Administratives Paritaires (CAP)**. Celles-ci instruisent les **dossiers individuels des collègues en litige**, sur des questions telles que l'avancement, la notation, la mutation dans l'intérêt du service, la révocation, le temps partiel...

Lors de la précédente mandature (2013-2017), 58% des 163 dossiers examinés par les CAP portaient sur des sanctions, dont 71% de menaces de révocation.

Si vous êtes salarié ou salariée, vous éliez vos représentantes et représentants aux **Commissions Consultatives Paritaires (CCP)**. Celles-ci émettent un avis sur le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique, et sur les projets de sanctions disciplinaires autres que l'avertissement ou le blâme.

Durant leurs 4 ans de mandature, les CAP se réuniront :

- ♦ en Conseil de discipline pour donner un avis circonstancié sur les sanctions demandées par les lignes managériales ;
- ♦ en Commission de réforme pour toutes les questions relatives à la santé en lien avec le service (notamment accident et maladie professionnelle) ;
- ♦ en Commission d'avancement pour contrôler le respect du statut dans le déroulement des carrières.

Lors de la précédente mandature (2013-2017), les élus et élues dans les CCP ont évité 42% de licenciements sur les 353 dossiers examinés.

Durant leurs 4 ans de mandature, vos représentants nationaux et représentantes nationales seront à votre écoute en cas de conflit avec l'entreprise.

Si vous êtes fonctionnaire auto-détaché, vous votez aux deux élections (avec les mêmes codes).

Parmi nos candidats et candidates CAP et CCP



Sébastien Crozier
SCE – Ile de France
Président
CFE-CGC Orange



Rachel Savoy
DOSE – Sud-Est
C.F.T.C.



Christophe Ndi
DISU – Ile de France
CFE-CGC Orange



Isabelle Leprêtre
DTSI – Centre-Est
CFE-CGC Orange



Denis Boudon
DSEC – Ile de France
C.F.T.C.



Farida Milcent
DEF – Sud-Ouest
CFE-CGC Orange



Un seul tour de scrutin électronique



Les élections se dérouleront
en un seul tour
et uniquement par voie
électronique :

du mardi 4 décembre à 8h
au jeudi 6 décembre à 17h

(heure de Paris)

Tout pour voter

Pour voter et vous informer : www.jevoteenligne.fr/orange/

- ◆ Accessible **24h sur 24** depuis n'importe quel accès internet, y compris via un smartphone :
- ◆ Vos **codes de vote** sont personnels et à usage unique. Ils vous sont adressés par courrier à votre domicile, une à deux semaines avant le scrutin.

Si vous rencontrez des difficultés lors de votre connexion ou de votre navigation

- ◆ Si vous avez bloqué votre compte : cliquer sur le lien « j'ai bloqué mon compte ».
- ◆ Si vous n'avez pas vos codes sous la main : vous pouvez en obtenir de nouveaux, par mail ou par SMS, après avoir cliqué sur « je souhaite recevoir de nouveaux codes de vote ».
- ◆ Si vous rencontrez un problème technique pour voter (problème de navigateur par exemple), choisissez le lien « formulaire d'assistance » en pied de page.
- ◆ Le numéro vert **0 800 503 505** (appel gratuit) est accessible du **mardi 4 au jeudi 6 décembre 2018 de 08h00 à 19h00** (heure de Paris).

Si vous voulez en savoir plus sur les modalités des élections

- ◆ Modalités des élections CAP : [anoo](#)
- ◆ Modalités des élections CCP : [anoo](#)

vous pouvez compter sur nous !

